SADEC AKELYS

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SAS NID ENERGIES

21 RUE DE BELMONT
38090 VAULX-MILIEU

Exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024

SADEC AKELYS
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

SELAS SADEC AKELYS 17, avenue d'Italie Le Transalpin 38300 BOURGOIN-JALLIEU

Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la région Paris - Ile de France
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Paris
Siège Social : 19 avenue de Messine - 75008 PARIS - Tél. 01 53 53 58 00 - Fax 01 53 53 58 10
Siège administratif : 06 rue du Général Sarrail - 10000 TROYES - Tél. 03 25 80 66 80 - Fax 03 25 80 79 07
SELAS au capital de 4 000 000 Euros - RCS Paris B 351 461 694 - SIRET 351 461 694 00439 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 41 351 461 694

SOMMAIRE

1/ COMPTES ANNUELS 1

Attestation de présentation 2

Bilan simplifié 3

Compte de résultat simplifié 4

2/ AUTRES INFORMATIONS 5

Bilan simplifié détaillé 6

Compte de résultat simplifié détaillé 8

Liasse 24 IS RN 10

1/ COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Attestation de présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SAS NID ENERGIES relatifs à l'exercice du 01/04/2023 au 31/03/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	359 664,17	Euros
Chiffre d'affaires :	33 117,05	Euros
Résultat net comptable :	8 817,47	Euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à BOURGOIN-JALLIEU,
Le 19/06/2024

Franck HUGONNOT
Expert-Comptable Associé

Signé électroniquement par Franck Hugonnot

Stéphane LABROSSE
Directeur de bureau Associé

Signé électroniquement par Stéphane Labrosse

Bilan simplifié

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	311 014	47 860	263 153	278 667	- 15 514
Immobilisations financières	220		220	220	
ACTIF IMMOBILISE	**311 234**	**47 860**	**263 373**	**278 887**	**- 15 514**
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	20 078		20 078	19 198	880
Autres créances	273		273	5 585	- 5 312
Valeurs mobilières de placement	30 000		30 000	30 000	
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	44 438		44 438	38 395	6 043
Caisse					
Charges constatées d'avance	1 503		1 503	1 235	268
ACTIF CIRCULANT	**96 291**		**96 291**	**94 412**	**1 879**
TOTAL GENERAL ACTIF	**407 524**	**47 860**	**359 664**	**373 300**	**- 13 636**

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	106 800	102 400	4 400
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	561	369	192
Réserves réglementées			
Autres réserves	420		420
Report à nouveau	5 805	2 162	3 643
Résultat de l'exercice	8 817	3 834	4 983
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
Provisions réglementées	45 729	48 782	- 3 053
CAPITAUX PROPRES	**168 132**	**157 547**	**10 585**
Dettes			
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes assimilées	180 656	192 706	- 12 050
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 249	2 245	- 996
Autres dettes	4 059	15 219	- 11 160
Produits constatés d'avance	5 568	5 583	- 15
DETTES	**191 532**	**215 752**	**- 24 220**
TOTAL GENERAL PASSIF	**359 664**	**373 300**	**- 13 636**

Compte de résultat simplifié

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation	%
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises					
Production vendue biens		19 721	21 248	- 1 527	-7,19
Production vendue services		13 396	1 403	11 993	854,81
Chiffres d'affaires Nets		**33 117**	**22 651**	**10 466**	**46,21**
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue					
Autres Produits		0			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		**33 118**	**22 651**	**10 467**	**46,21**
Achats marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats matières premières et autres approvisionnement					
Variation stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes		5 896	7 436	- 1 540	-20,71
Impôts, taxes et versements assimilés		352	326	26	7,98
Rémunérations du personnel					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements		15 514	10 590	4 924	46,50
Dotations aux provisions					
Autres charges		0			
Total des charges d'exploitation		**21 762**	**18 352**	**3 410**	**18,58**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**11 355**	**4 299**	**7 056**	**164,13**
Produits financiers		900	135	765	566,67
Produits exceptionnels		3 052	3 052		0,00
Charges financières		3 551	2 374	1 177	49,58
Charges exceptionnelles					
Résultat avant participation et IS		**11 756**	**5 112**	**6 644**	**129,97**
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices		2 939	1 278	1 661	129,97
Total des Produits		**37 070**	**25 838**	**11 232**	**43,47**
Total des charges		**28 252**	**22 004**	**6 248**	**28,39**
RESULTAT NET		**8 817**	**3 834**	**4 983**	**129,97**
Dont Crédit-bail mobilier					
Dont Crédit-bail immobilier					

2/ AUTRES INFORMATIONS

AUTRES INFORMATIONS

Bilan simplifié détaillé

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles	**311 014**	**47 860**	**263 153**	**278 667**	**- 15 514**
213511 INSTALLATIONS MAIRIE CHEZENEUVE	*19 665*		*19 665*	*19 665*	
213512 INSTALLATIONS GRANGE DE CHEZENEUVE	*19 665*		*19 665*	*19 665*	
213513 MAISON QUARTIER VILLEFONTAINE	*19 840*		*19 840*	*19 840*	
213514 LOGEMENTS COMMUNAUX MEYRIE	*19 885*		*19 885*	*19 885*	
213515 GOLF CAPI ISLE D'ABEAU	*32 966*		*32 966*	*32 966*	
213516 COMPLEXE SPORTIF SAINT ALBAN	*47 048*		*47 048*	*47 048*	
213517 INSTALLATIONS MAIRIE FOUR	*45 158*		*45 158*	*45 158*	
213518 INSTALLATIONS LYCEE ST MARC	*106 785*		*106 785*	*106 785*	
281351 AMORT.ENSEMBLES IMMOBILIERS INDUSTR		*47 860*	*-47 860*	*-32 346*	*- 15 514*
Immobilisations financières	**220**		**220**	**220**	
271100 TITRES IMMOB ACTIONS	*110*		*110*	*110*	
275100 DEPOTS VERSES	*110*		*110*	*110*	
ACTIF IMMOBILISE	311 234	47 860	263 373	278 887	- 15 514
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	**20 078**		**20 078**	**19 198**	**880**
411000 CLIENTS	*8 018*		*8 018*	*8 040*	*- 22*
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*12 060*		*12 060*	*11 158*	*902*
Autres créances	**273**		**273**	**5 585**	**- 5 312**
445660 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVIC	*12*		*12*	*6*	*6*
445670 ETAT CREDIT DE TVA A REPORTER				*3 284*	*- 3 284*
445860 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	*194*		*194*	*194*	
445862 TVA/FNP IMMO				*2 100*	*- 2 100*
467600 NDF	*67*		*67*		*67*
Valeurs mobilières de placement	**30 000**		**30 000**	**30 000**	
508000 AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANC	*30 000*		*30 000*	*30 000*	
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	**44 438**		**44 438**	**38 395**	**6 043**
512100 BPAURA	*15 503*		*15 503*	*11 095*	*4 408*
512200 CAISSE EPARGNE	*27 900*		*27 900*	*27 165*	*735*
518700 AGIOS COURUS	*1 035*		*1 035*	*135*	*900*
Charges constatées d'avance	**1 503**		**1 503**	**1 235**	**268**
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	*1 503*		*1 503*	*1 235*	*268*
ACTIF CIRCULANT	96 291		96 291	94 412	1 879
TOTAL GENERAL ACTIF	407 524	47 860	359 664	373 300	- 13 636

Bilan simplifié détaillé (suite)

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :	**106 800**	**102 400**	**4 400**
101000 CAPITAL	*106 800*	*102 400*	*4 400*
Réserve légale	**561**	**369**	**192**
106100 RESERVE LEGALE	*561*	*369*	*192*
Autres réserves	**420**		**420**
104100 PRIMES D'EMISSION	*420*		*420*
Report à nouveau	**5 805**	**2 162**	**3 643**
110000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITEUR	*5 805*	*2 162*	*3 643*
Résultat de l'exercice	**8 817**	**3 834**	**4 983**
Provisions réglementées	**45 729**	**48 782**	**- 3 053**
131100 SUBVENTIONS EQUIPEMENT ETAT	*58 361*	*58 361*	
139100 SUBVENTIONS EQUIPEMENT	*-12 632*	*-9 579*	*- 3 053*
CAPITAUX PROPRES	168 132	157 547	10 585
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	**180 656**	**192 706**	**- 12 050**
164110 PRET 05710879 120000¬	*85 550*	*94 359*	*- 8 809*
164120 PRET 06034086 97500¬	*90 977*	*97 500*	*- 6 523*
165000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS RECUS	*3 350*		*3 350*
168840 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CRED	*778*	*847*	*- 69*
Fournisseurs et comptes rattachés	**1 249**	**2 245**	**- 996**
401000 FOURNISSEURS	*85*	*181*	*- 96*
408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	*1 164*	*2 064*	*- 900*
Autres dettes	**4 059**	**15 219**	**- 11 160**
408400 FOURN.IMMO.FACT.NON.PARVENUES		*12 600*	*- 12 600*
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	*2 939*	*1 278*	*1 661*
445510 ETAT TVA A DECAISSER	*1 120*		*1 120*
445710 ETAT TVA COLLECTEE		*1 340*	*- 1 340*
Produits constatés d'avance	**5 568**	**5 583**	**- 15**
487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	*5 568*	*5 583*	*- 15*
DETTES	191 532	215 752	- 24 220
TOTAL GENERAL PASSIF	359 664	373 300	- 13 636

Compte de résultat simplifié détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation	%
	Exportations / Total	Total		
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	19 721	21 248	- 1 527	-7,19
701100 VENTE ELECTRICITE	*19 721*	*21 248*	*- 1 527*	*-7,19*
Production vendue services	13 396	1 403	11 993	854,81
708300 LOCATIONS DIVERSES	*13 396*	*1 117*	*12 279*	*N/S*
708800 AUTRES PROD.ACTI.ANNEXES		*286*	*- 286*	*-100*
Chiffres d'affaires Nets	**33 117**	**22 651**	**10 466**	***46,21***

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023	Variation	%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Autres Produits	0			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	**33 118**	**22 651**	**10 467**	***46,21***
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approv.				
Autres achats et charges externes	5 896	7 436	- 1 540	-20,71
606300 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMEN		*73*	*- 73*	*-100*
606400 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	*26*		*26*	*N/S*
613500 LOCATIONS MOBILIERES	*330*	*480*	*- 150*	*-31,25*
615600 MAINTENANCE	*453*	*120*	*333*	*277,50*
616000 PRIMES D'ASSURANCES	*1 928*	*2 111*	*- 183*	*-8,67*
618500 FRAIS DE COLLOQUES SEMINAIRES CONFE		*51*	*- 51*	*-100*
622600 HONORAIRES	*950*	*950*		*0,00*
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	*258*	*113*	*145*	*128,32*
622800 DIVERSES REMUN INTERMEDIAIRES HONOR	*244*	*1 137*	*- 893*	*-78,54*
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	*141*		*141*	*N/S*
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	*40*		*40*	*N/S*
625700 RECEPTIONS	*439*	*292*	*147*	*50,34*
626100 TELEPHONE	*65*	*75*	*- 10*	*-13,33*
627000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	*453*	*1 678*	*- 1 225*	*-73,00*
628100 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	*568*	*356*	*212*	*59,55*
Impôts, taxes et versements assimilés	352	326	26	7,98
635110 CFE	*352*	*326*	*26*	*7,98*
Rémunérations du personnel				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements	15 514	10 590	4 924	46,50
681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	*15 514*	*10 590*	*4 924*	*46,50*
Dotations aux provisions				
Autres charges	0			
Total des charges d'exploitation	**21 762**	**18 352**	**3 410**	***18,58***
RESULTAT D'EXPLOITATION	**11 355**	**4 299**	**7 056**	***164,13***
Produits financiers	900	135	765	*566,67*
768000 AUTRES PROD.FINANCIERS	*900*	*135*	*765*	*566,67*
Produits exceptionnels	3 052	3 052		*0,00*
777000 EXCEPT QUOTE-PART SUBVENT.NVEST AU	*3 052*	*3 052*		*0,00*
Charges financières	3 551	2 374	1 177	*49,58*
661100 INTERETS EMPRUNTS ET DETTES	*3 551*	*1 913*	*1 638*	*85,62*
661500 INTERETS COMPTES COURANTS DEPOTS CR		*460*	*- 460*	*-100*
Charges exceptionnelles				
Résultat avant participation et IS	**11 756**	**5 112**	**6 644**	***129,97***

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023	Variation	%
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2 939	1 278	1 661	*129,97*
695000 IMPOTS S/LES BENEFICES	*2 939*	*1 278*	*1 661*	*129,97*
Total des Produits	**37 070**	**25 838**	**11 232**	***43,47***
Total des charges	**28 252**	**22 004**	**6 248**	***28,39***
RESULTAT NET	**8 817**	**3 834**	**4 983**	***129,97***

Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Liasse 24 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — 1 2

Adresse de l'entreprise : 21 RUE DE BELMONT 38090 VAULX-MILIEU — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET * : 8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 0 3 2 0 2 4

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	311 014	AQ	47 860	263 153
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	110	BE		110
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	110	BI		110
	TOTAL (II)	BJ	311 234	BK	47 860	263 373
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	20 078	BY		20 078
	Autres créances (3)	BZ	273	CA		273
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	30 000	CE		30 000
	Disponibilités	CF	44 438	CG		44 438
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 503	CI		1 503
	TOTAL (III)	CJ	96 291	CK		96 291
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	407 524	1A	47 860	359 664

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 106 800)		DA	106 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	420
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	561
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	5 805
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	8 817
	Subventions d'investissement		DJ	45 729
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	168 132
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	177 306
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	3 350
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1 249
	Dettes fiscales et sociales		DY	4 059
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	5 568
	TOTAL (IV)		EC	191 532
	Ecarts de conversion passif *	**(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	359 664

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	30 619
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables - janvier 2024 - Etat préparatoire

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE** (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD	19 721	FE		FF	19 721	
	Production vendue services *	FG	13 396	FH		FI	13 396	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	33 117	FK		FL	33 117	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	33 118	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 896	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	352	
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS)					GA	15 514	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	21 762	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	11 355	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	900	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	900	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 551	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 551	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	(2 651)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	8 704	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2024 - Etat préparatoire

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 052
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	3 052
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	3 052
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	2 939
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	37 070
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	28 252
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	8 817

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
	Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6*bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6*ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 / Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
QUOTE PART SUBVENTION EQUIPEMENT		3 052

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) — 5 — **IMMOBILISATIONS** — DGFiP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD	KE	KF
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY	KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	LC	LD
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK	LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III				LN — 311 014	LO	LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	8V	8W
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P — 110	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T — 110	1U	1V
FINANCIÈRES	TOTAL IV				LQ — 220	LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG — 311 234	ØH	ØJ

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO	LV	LW	1X
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS	MG	MH — 311 014	MI — 311 014
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ	MK	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY	NG	NH — 311 014	NI — 311 014
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C — 110	2D — 110
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F — 110	2G — 110
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3	NJ	NK — 220	2H — 220
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	ØL — 311 234	ØM — 311 234

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le 31032024

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES Néant [x] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	32 346	PW	15 514	PX		PY	47 860
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	32 346	QV	15 514	QW		QX	47 860
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	32 346	ØP	15 514	ØQ		ØR	47 860

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW – NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS NID ENERGIES — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	110	UV		UW	110
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	20 078		20 078		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	206		206		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	67		67		
	Charges constatées d'avance	VS	1 503		1 503		
	TOTAUX	VT	21 963	VU	21 853	VV	110
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	177 306	16 392	65 403	95 510
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	3 350	3 350		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 249	1 249		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 939	2 939		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 120	1 120		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	5 568	5 568		
TOTAUX		VY	191 532	VZ 30 619	65 403	95 510
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	15 331			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | Néant ☐ * | Exercice N, clos le : 31/03/2024

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	8 817
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39 1 3° et 212 *bis*) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)					I7	2 939
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme – imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
	Moins-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values nettes à court terme					WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * – Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
					TOTAL I	WR	11 756

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)					WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 0 %					WH	
	Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 19 %					WP	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
	Plus-values nettes à long terme – imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)					ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.					ZY	
	Majoration d'amortissement *					XD	
	Abattement sur le bénéfice * et exonérations : Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 *octies A*)	ØV	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)					XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé : dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies C*)	YC	XG
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies A*)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies B*)	YB	créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies D*)	YD	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies G)	YL	
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2	
					TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	11 756	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	11 756	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☐ *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	2 162
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	3 834
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	5 997

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	192
Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	5 805
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	5 997

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS

– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	
– Engagements de crédit-bail immobilier			YR	
– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	

DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

– Sous-traitance			YT	
– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	330
– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	
– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	1 452
– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	4 114
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	5 896

DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES

– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	352
– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			YX	352

TVA

– Montant de la TVA collectée	YY	2 676	
– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	500	

DIVERS

– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *	ØB		
– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		%
– Numéro de centre agréé *	XP		
– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) — Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*	RH		

RÉGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH — N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑫ **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* [1]	Valeur d'origine* [2]	Valeur nette réévaluée* [3]	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt [4]	Autres amortissements* [5]	Valeur résiduelle [6]
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente [7]	Montant global de la plus-value ou de la moins-value [8]	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme [9]	Long terme [10] 19 %	Long terme [10] 15 % ou 12,80 %	Long terme [10] 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) [11]
I - Immobilisations*	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [9]							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) [10]			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % [11]							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

13 AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté-rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %	
❷Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ .	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire.

formulaire obligatoire
(article 53A du Code général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS NID ENERGIES — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à **10** %	taxées à **15** %	taxées à **18** %	taxées à **19** %	taxées à **25** %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise: SAS NID ENERGIES			Néant ☐*	
Exercice ouvert le: 01042023 et clos le: 31032024		Données en nombre de mois	1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :		YP		
	Dont apprentis	YF		
	Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT		
TOTAL 1		OX		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE		
Subventions d'exploitation reçues		OF		
Variation positive des stocks		OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT		
TOTAL 2		OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats		ON		
Variation négative des stocks		OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY		
TOTAL 3		OJ		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	OG		
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA		

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /
Date de cessation			HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2024

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31032024

N° SIRET 8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NID ENERGIES

ADRESSE (voie) 21 RUE DE BELMONT

CODE POSTAL 38090 VILLE VAULX-MILIEU

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	110

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique PAPADOPULO | Prénom(s) JEAN
Nom marital | % de détention 10,74 | Nb de parts ou actions 110
Naissance: Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance: Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N°2059-G-SD 2024

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31032024

N° SIRET 8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS NID ENERGIES

ADRESSE (voie) 21 RUE DE BELMONT

CODE POSTAL 38090 VILLE VAULX-MILIEU

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

SAGE Experts-comptables. Janvier 2024 - Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01042023	et clos le	31032024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

SAS NID ENERGIES
21 RUE DE BELMONT
38090 VAULX-MILIEU

SIRET 8 2 8 5 6 7 6 0 2 0 0 0 1 0

Adresse du siège social :

Mél : nidenergies@centralesvillageoises.fr

Adresse du principal établissement :

Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal : 11 756 — Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values
PV à long terme imposables à 15 %
PV à long terme imposables à 19 %
PV exonérées (art. 238 *quindecies*)
Autres PV imposables à 19 %
PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations
Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*
Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A
Autres dispositifs
Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 *quaterdecies*
Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 *septies*
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*
Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies*
Société d'investissement immobilier cotée
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom/Adresse — N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom/Adresse — N°

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays — Nom — État de résidence — N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE GE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

SELAS SADEC AKELYS
17, avenue d'Italie Le Transalpin
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Tél:

Nom et adresse du conseil:

Tél:

OGA/OMGA | Viseur conventionné | (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Date : 19062024 Lieu : VAULX-MILIEU

Qualité et nom du signataire : PRESIDENT FLORENT LAVAL

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Signature :

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 *bis*-SD
2024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					*Total (a à h)*	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; *SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées: à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	*2*	*3*	*4*	*5*	*6*	*7*	*8*
JEAN PAPADOPULO	110						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

2024	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI	2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

2024	**Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit**	2468

(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)

1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %

1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
						imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total							

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

	Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total		

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(2024) **DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR** **CA17PROREC**

SAS NID ENERGIES

Produits à recevoir	Montant
Total 418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	12 060
Total 518700 AGIOS COURUS	1 035

SAGE Experts-comptables. janvier 2024 : Etat préparatoire.

(2024) **DETAIL DES CHARGES A PAYER** **CA18CHAPAY**

SAS NID ENERGIES

Charges à payer	Montant
Total 168840 INT COURUS/EMPRUNTS ETABLISSTS CREDIT	778
Total 408100 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	1 164

SAGE Experts-comptables. janvier 2024 : Etat préparatoire.

(2024) **DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE** **CA20CHAAVA**

SAS NID ENERGIES

Charges constatées d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 503		

SAGE Experts-comptables. janvier 2024 : Etat préparatoire.

(2024) **DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE** **CA21PROAVA**

SAS NID ENERGIES

Produits constatés d'avance, libellé	Date Période	Montants		
		Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total 487000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		5 568		

SAGE Experts-comptables. janvier 2024 : Etat préparatoire.